



Vivendi sur le point de céder Editis à Daniel Kretinsky

Vivendi va vendre l'intégralité du capital du numéro deux français de l'édition. Le groupe contrôlé par la famille Bolloré s'est résolu à modifier ses plans pour s'assurer du feu vert de Bruxelles concernant son OPA sur le groupe Lagardère, propriétaire de Hachette.

Après des mois de reports et de volte-face, l'interminable dossier de la revente d'Editis vient de brutalement s'accélérer. Mardi, Vivendi (propriétaire du numéro deux français de l'édition) a annoncé qu'il était entré en négociations exclusives avec International Media Invest (IMI), la filiale du holding tchèque CMI appartenant au milliardaire tchèque Daniel Kretinsky (qui possède plusieurs titres de presse en France tels « Elle », « Marianne »...).

Le groupe contrôlé par la famille Bolloré précise que cette cession concernera l'intégralité du capital d'Editis. Un vrai changement de cap pour Vivendi qui défendait, depuis l'été dernier, un montage de cotation-distribution en Bourse d'Editis (Julliard, Plon, Nathan, etc.) avec une revente d'une partie seulement du capital à un ou plusieurs repreneurs. Il y a quelques semaines, une offre commune avait été déposée par un trio composé par le producteur audiovisuel Stéphane Courbit, le fondateur de Smartbox Pierre-Edouard Stérin et (déjà) Daniel Kretinsky sur ce fragment du capital du numéro deux français de l'édition.

Risque de veto à Bruxelles

Mais à divers titres, cette opération n'était guère du goût de la Commission européenne qui risquait, in fine, de mettre un veto à l'ensemble de l'OPA de Vivendi sur le groupe La-

gardère, qui possède notamment Hachette, le leader français de l'édition et numéro trois mondial. Initialement, le géant du divertissement souhaitait même conserver les deux actifs - à l'exception des activités qui posaient des problèmes trop majeurs de concentration en France, dont le scolaire ou le poche -, mais s'est résolu à revendre Editis pour des raisons concurrentielles sur le marché français.

Mardi, Vivendi a précisé que « le projet de distribution des actions Editis aux actionnaires de Vivendi, et de leur cotation sur le marché Euronext Growth, est suspendu ». Ce montage comprenait des avantages pour la famille Bolloré qui aurait cédé son bloc de 32 % à un ou plusieurs tiers. « Cela leur aurait sans doute permis de toucher une prime de contrôle, à l'inverse du reste de l'actionariat », souligne Isabelle Wekstein, avocate du cabinet Wan qui représente notamment les intérêts du Syndicat de la librairie française, les éditeurs Actes Sud et L'Ecole des loisirs, ou encore des sociétés d'auteurs.

Mais soucieux d'accélérer sur le dossier, de s'assurer d'un feu vert de Bruxelles global sur Lagardère et de se concentrer le plus vite possible sur la reprise et le développement d'Hachette, Vivendi s'est résolu à revoir ses plans. « Nous sommes pragmatiques et notre priorité est d'obtenir un accord de compatibilité de la part de la Commission européenne », a

ainsi déclaré Yannick Bolloré, président du conseil de surveillance de Vivendi, la semaine dernière, lors des résultats annuels du groupe. A cette occasion, le groupe contrôlé par la famille Bolloré a aussi annoncé avoir passé une dépréciation de 300 millions d'euros concernant Editis, ramenant sa valeur comptable à 529 millions d'euros. Un montant proche des négociations entre Vivendi et tous les repreneurs potentiels ces dernières semaines.

Désormais, c'est bien Daniel Kretinsky qui est en pole position, alors que les groupes Reworld Media et Québecor avaient aussi déposé des offres. La cession d'Editis au groupe IMI doit désormais être acceptée par la Commission européenne et faire l'objet de procédures d'information-consultation des instances représentatives du personnel.

« J'ai conscience des responsabilités qu'une telle acquisition implique compte tenu de la qualité des maisons qui composent le groupe et de leur place dans l'histoire intellectuelle française, a déclaré Daniel Kretinsky dans un communiqué. Déjà présents dans la presse, nous le serions alors aussi dans l'édition avec les mêmes principes : une vision de long terme, une logique de développement, une exigence de qualité, le souci de mettre en valeur les équipes et de faire rayonner les contenus dans le respect de l'exception culturelle française. » Un long cha-

pitre est sur le point de se clôturer pour Editis, pour lequel il va bientôt s'écrire de nouvelles pages. ■

par Nicolas Richaud et Stéphane Loignon

ENCADRÉS DE L'ARTICLE

Le pôle radio de Lagardère structuré en commandite

La commandite, objet d'un bras de fer épique entre le groupe et son ancien actionnaire Amber, repointe le bout de son nez chez Lagardère, de même qu'Arnaud Lagardère en associé commandité et gérant. Le conseil d'administration a annoncé « mettre en oeuvre le projet d'autonomisation du pôle radios du groupe [Europe 1, Europe 2 et RFM] », indique un communiqué de Lagardère à la suite de l'entrée en négociations exclusives de Daniel Kretinsky avec Vivendi pour reprendre Editis et permettre à la filiale du groupe Bolloré de reprendre la maison mère d'Hachette. « Comme précédemment annoncé, le pôle radios serait regroupé sous une société de tête qui adopterait la forme de société en commandite par actions, dont les associés commanditaires seraient des sociétés du groupe Lagardère, et dont Arnaud Lagardère serait indirectement associé commandité et personnellement gérant. » L'Arcom, le gendarme de l'audiovisuel français, va devoir valider ce montage.

